



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 5 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 5 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8041

## 1 Intitulé du projet

Aménagement du lotissement à usage d'habitation "Les Hirondelles 4" sur la Commune de Saint-Paul-en-Pareds (85)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Saint-Paul-en-Pareds

Raison sociale

Commune de Saint-Paul-en-Pareds

N° SIRET

2 1 8 5 0 2 5 9 9 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

GARDIN

Prénom(s)

Bénédicte

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a) 39.b) autre :	Aménagement d'une voie : 295 ml ("Les Hirondelles 3", réalisé en 2018) et 300 ml ("Les Hirondelles 4", projet). Surface plancher totale 11 750 m <sup>2</sup> Le projet fera l'objet d'une Déclaration Loi sur l'eau.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Commune de Saint-Paul-en-Pareds projette l'aménagement d'un projet ("Les Hirondelles 4") qui comportera 23 lots libres, un ilot A destiné à accueillir 6 logements intermédiaires et un ilot B destiné à accueillir 6 logements sociaux intermédiaires, situés au Sud-est de la Commune, dans un secteur classé en zones 1AU. Le projet couvre une surface globale de 18 876 m<sup>2</sup> et l'aménagement nécessite la création d'une voirie (2 voies en impasse avec une entrée/sortie sur la rue des Pinsons) pour la desserte des lots cessibles. La voie est créée sur environ 300 ml.

Ce projet se situe en extension de la tranche 3 du lotissement "Les Hirondelles", situé en limite Ouest. Le Permis d'Aménager a été accordé en janvier 2018, les travaux sont terminés et les lots bâtis. Il comporte 21 terrains viabilisés, destinés à l'usage d'habitat, un ilot social A destiné à la construction de 2 logements groupés. Ce lotissement couvre une surface globale de 15 392 m<sup>2</sup> et est composée d'une voirie créée sur 295 ml.

Au total les tranches 3 et 4 comportent 58 logements, avec une voie créée sur 595 ml.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet (tranche 4) comportera 23 lots et 2 ilots dont la desserte sera assurée par 2 voies pour un total d'environ 300 m.

La voie d'accès principale au lotissement permettra la connexion à la rue des Pinsons, composée d'une chaussée de 5,00 m de largeur ; une bande végétalisée de 2,00m permettant de gérer les intimités sur les lots ; une aire de retournement permettant d'assurer le retournement des véhicules de secours ; 13 places de stationnements perpendiculaires dont une place PMR.

La voie secondaire (en impasse) sera composée d'une chaussée de 6,00 m de largeur desservant les lots 1, 2 et l'ilot A.

La tranche 3 (21 lots et un ilot bâtis à ce jour) a une voie d'environ 295 m qui (5,00 m de largeur ; un trottoir côté droit d'une largeur de 1,50 m). Dans sa partie terminale, la voie est partagée de 6,50 m. Cette voie offre 8 places de stationnement. La seconde voie (8,50m) compte 4 places de stationnement. Des chemins piétons traversent le projet.

La desserte des tranches 3 et 4 se fait depuis la rue des Hirondelles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la voie de l'extension (tranche 4) s'effectueront selon les phases de chantier suivantes :

- préparation du terrain (nettoyage du terrain, terrassements après piquetage)
- La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies et aires de stationnement puis régagée ou stockée dans l'emprise du lotissement
- La chaussée et les accès aux lots des voies V1 et V2 seront réalisés
- Les places de stationnement perpendiculaires et accès de lots seront réalisées
- Les bordures seront en béton
- pose du réseau d'assainissement EU (réseau unitaire) et raccordement au réseau d'assainissement collectif communal
- pose du réseau d'adduction en eau potable (VENDEEAU), des réseaux Télécom + Fibre + Gaz + Electricité (Sydev)

Pour rappel, la tranche 3 est entièrement réalisée à ce jour (travaux de finition aussi).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages et entretien de la voie seront faits de manière "habituelle" : usage de circulation pour l'accès aux 44 lots et 3 ilots (tranches 3 et 4), sans entretien particulier autre que refaire la structure bitumée (lorsque celle-ci est nécessaire).

Le réseau de collecte "Eaux Pluviales" sera entretenu (curage si nécessaire).

Le démantèlement de la voie de ce type de lotissement d'habitation est peu envisageable mais si l'ensemble du quartier devait être concerné, un décapage des structures peut encore être envisagé puis une remise en état du terrain ensuite.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Permis d'aménager du lotissement "Les Hirondelles 3" a été accordé en janvier 2018. Il a fait l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) en janvier 2018.

Le projet "Les Hirondelles 4" est soumis à Demande de Permis d'aménager ainsi qu'à Déclaration Loi sur l'Eau (rubriques 2.5.1.0 et 3.3.1.0).

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la voie nouvelle créée	595 ml
Superficie du projet	34 268 m <sup>2</sup>
Nombre de stationnement	25 places de stationnement
Surface de plancher	11 750 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi (dernière procédure approuvée le 24 janvier 2024)  
Zones U et N (tranche 3) et 1AU (tranche 4)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le projet de la tranche 4 est situé en extension d'un lotissement "Les Hirondelles" (3 tranches déjà aménagées). Chacune des tranches précédentes est équipée pour la gestion des eaux pluviales. Le projet de la tranche 4 bénéficiera de son propre ouvrage.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune comporte une ZNIEFF II ("Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise" n°520616288). Le projet se situe à environ 2,5 km de celle-ci. Aucun habitat déterminant caractéristique de cette ZNIEFF n'est présent sur les terrains du projet. (cf. paragraphe 7.1 du dossier annexé)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Arrêté de protection de biotope n'a été désigné sur la Commune de Saint-Paul-en-Pareds. Le plus proche est "Étang du Pavillon" à environ 23 km au Nord du projet (Le Longeron). (cf. paragraphe 7.3 du dossier annexé)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Saint-Paul-en-Pareds n'est pas une Commune littorale vendéenne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc ou aucune réserve n'est désigné dans ce secteur. (cf. paragraphe 7.5 du dossier annexé)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Saint-Paul-en-Pareds n'est pas concernée par un PPBE. (cf. paragraphe 8 du dossier annexé)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de Saint-Paul-en-Pareds comporte 2 monuments inscrits, il s'agit de l'Église et du Château des Noyers. Le projet n'est pas situé dans les périmètres de protection au titre des abords des monuments historiques. (cf. paragraphe 13 du dossier annexé)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 39 km de la ZHIM "Marais Poitevin" au Sud (FR53100203). Une zone humide a été délimitée lors du diagnostic écologique de la tranche 4 (7 250 m <sup>2</sup> délimités sur toute la parcelle). Des mesures ERC ont été mises en place avec réduction des incidences à 20% de cette superficie, soit 1 450 m <sup>2</sup> . Le projet fait l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau (rubrique 3.3.1.0). La voie elle-même n'impacte pas cette zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est concernée par le risque inondation de la rivière du Petit Lay, et par un Plan de Prévention des risques inondation (PPRI du Lay Amont). Le projet est situé en dehors des zones d'aléas identifiées par le PPRI. (cf. paragraphe 11.2 du dossier annexé)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce PPRI a été approuvé par un arrêté portant sur l'approbation du PPRI "Le Lay, Le Grand Lay, le Petit Lay" le 18 février 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (georisque.gouv.fr)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de la zone de répartition des eaux du Bassin du Lay, mais compte tenu de sa nature, il n'y a pas de restriction particulière pour les acquéreurs. (cf. paragraphe 10 du dossier annexé)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est défini dans ce secteur.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit ; le plus proche se situant à l'Ouest à environ 6 km "Le Château de Soubise et son Parc" (Commune de Mouchamps). (cf. paragraphe 12 du dossier annexé)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la Commune de Saint-Paul-en-Pareds. Le plus proche est situé à environ 33 km au Sud, il s'agit du site "Plaine calcaire du Sud Vendée" (FR5212011). (cf. paragraphe 7.4 du dossier annexé)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé, le plus proche se situant au Nord à environ 8 km "Le Mont des Alouettes" (Commune des Herbiers). (cf. paragraphe 12 du dossier annexé)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de voirie du lotissement n'engendre pas de prélèvement et de consommation d'eau. Les lots/ilots déjà raccordés (et ceux à venir) au réseau d'adduction d'eau potable et seront à l'origine d'une consommation d'eau potable (réseau d'AEP communal). Il n'y a pas de prélèvement prévue dans la nappe ; si un particulier souhaite réaliser un forage, il réalisera les demandes administratives nécessaire à sa réalisation et son pompage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un lotissement existant et l'aménagement d'un lotissement d'habitation au sein duquel il n'est pas prévu de réaliser des drainages de masse(s) d'eau souterraine(s) ou de modifier des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme pour la tranche 3, l'aménagement et la viabilisation du lotissement "Les Hirondelles 4" nécessiteront des terrassements avec (probablement) des excédents de matériaux. Une partie pourra être réutilisée au sein du projet (aménagement des espaces verts) ; le reste sera évacué vers d'autres lieux sur la Commune ou à proximité pour des besoins Tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un projet de construction et d'aménagement d'un lotissement (avec des stationnements, une chaussée pour la circulation), entraîne un déficit en matériaux. Un apport de matériaux sera nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement "Les Hirondelles 3" est raccordé sur la rue des Hirondelles. L'aménagement "Les Hirondelles 4" se raccordera directement au Sud de la rue des Hirondelles, où les réseaux EU, Eau potable passent et permettront la viabilisation du projet de lotissement. La voie elle-même ne nécessitera pas d'usage ou ne sera pas à l'origine de rejet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une voie existe sur 295 ml et va être créée sur 300 ml sur un terrain non bâti pour la tranche 4. Cet aménagement ne concerne pas d'habitat écologique protégé ou ayant fait l'objet d'observation d'une faune protégée qui leur est inféodée spécifiquement. Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'incidences sur une flore d'intérêt. Pour rappel, le lotissement "Les Hirondelles 3" a fait l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau dans lequel es mesures ont été prises pour éviter tout impact sur la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site NATURA 2000 le plus proche ; il n'est pas en contact direct avec celui-ci et n'est pas occupé d'habitat d'espèces protégées. Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site "Les Hirondelles 4" se place sur un terrain occupé par une prairie pâturée, comme l'était le lotissement de la tranche 3. Le projet engendre la consommation d'espaces agricoles. Il est situé sur une parcelle classée 1AU au PLUi en date du 24 janvier 2024, qui est un secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par des risques technologiques. car il s'agit d'un lotissement d'habitation, éloigné des voies de transport (TDM). (cf. paragraphe 11.3 du dossier annexé)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que située dans le bocage vendéen, la Commune est concernée au même titre que le reste de la façade atlantique et du Département de la Vendée : le projet est soumis à des risques "Tempête", "Séisme". La Commune de Saint-Paul-en-Pareds est concernée par le risque inondation terrestre (rivière du Petit Lay). Le projet est situé en dehors des zones concernées par cet aléa. (cf. paragraphe 11.2 du dossier annexé)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement au réseau de collecte des eaux usées de la Commune des lots/ilots. Le réseau posé sera vérifié avant la mise au raccordement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé proche d'une usine ou de tout autre secteur "pollué". (cf. paragraphe 11.4 du dossier annexé)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet de 58 logements (tranches 3 et 4) a un potentiel global de 1 à 2 véhicules par logement soit un site emprunté par environ 116 véhicules/jour sur la rue des Hirondelles, uniquement par la voie sur lotissement 1et 2. L'accès au projet "Les Hirondelles 4" se fait par le lotissement "Les Hirondelles 3".
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits générés proviendront de l'usage quotidien, de la vie de quartier et des déplacements sur cette voie créée. Le chantier engendra des bruits, de manière temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet est en extension de quartiers résidentiels, où les bruits de circulation et de vie quotidienne sont déjà présents.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'autorise pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant être source d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce futur lotissement ne sera pas plus à l'origine de nuisances olfactives que les quartiers voisins.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne prévoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant être source de vibrations particulières.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce futur lotissement ne sera pas plus à l'origine de vibrations que les quartiers voisins.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet prévoit la création d'une voie avec des stationnements au nombre limité, qui seront éclairés pour assurer la sécurité des habitants et usagers, notamment en période hivernale où les jours sont plus courts, comme sur le reste de la Commune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces éclairages seront étudiés pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs (éclairage orientés, bas, faible luminescence) suivant les modalités communales ou homogène dans le quartier comme en l'état existant.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées des lots/ilots seront collectées par un réseau EU posé sous la voie et raccordé sur celui de la rue des Hirondelles.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau EU collectera les effluents usés (vers la STEP).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents usés dus à l'occupation des logements seront collectés dans le réseau EU posé dans le lotissement, avec raccordement sur celui de la rue des Hirondelles, puis vers la STEP. Le projet n'aura pas d'autre rejet d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation future engendrera une production de déchets puisque l'aménagement d'habitations aura pour incidence d'avoir des déchets. La collecte sera effectuée comme sur le reste du territoire communal: tri sélectif, collecte en porte à porte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques de l'Eglise et du Château des Noyers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire du projet "Les Hirondelles 4" est actuellement une prairie pâturée : le projet engendrera des modifications sur l'occupation du sol mais l'usage correspond aux règles du PLU sur cette zone. Le lotissement "Les Hirondelles 3" est déjà aménagé.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet d'aménagement "Les Hirondelles 4" s'installe en extension du lotissement "Les Hirondelles 3" dont le permis d'aménager a été accordé en janvier 2018.  
Ce lotissement a fait l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) (Récépissé n°85-2017-00659) obtenu le 16 janvier 2018.

Les autres tranches du même lotissement existent depuis 2006 et 2013.

Aucun autre projet n'est situé sur la Commune ou dans le secteur proche.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

De part sa nature, ce projet n'aura aucune portée de nature transfrontière.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pour le projet "Les Hirondelles 4" :

1 450 m<sup>2</sup> de zone humide vont être directement ou partiellement impactés par le projet (20% d'une zone humide identifiée)

La haie centrale pourra être impactée par les travaux.

Ce lotissement aura pour incidence l'imperméabilisation du site, donc une modification des écoulements des eaux pluviales.

Le projet aura des incidences limitées liées à l'augmentation du trafic, à l'éclairage des voies et stationnements...

Le lotissement "Les Hirondelles 3" a déjà fait l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau permettant d'éviter et réparer au maximum les incidences de son aménagement sur l'environnement.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour le projet "Les Hirondelles 4" :

- Afin de limiter au maximum les impacts du projet sur la zone humide identifiée, le plan de composition a été élaboré en ayant comme objectif d'éviter tout un secteur (80% de la surface identifiée) et d'y préserver des surfaces non aménagées pour ne pas l'impacter. Des mesures compensatoires ont été retenues par la Commune pour limiter ces impacts(cf. dossier annexé).

- Les haies bocagères périphériques seront maintenues dans leur ensemble. Compte tenu de l'aspect actuel des terrains, la composition du projet (voies, espaces vert et limites de lots/ilots) s'est efforcée de préserver le maillage bocager initial. La palette végétale sera inspirée des essences tant arborées, qu'arbustives utilisées dans la région. Une haie sera plantée au Nord de l'espace vert EV1 permettant de préserver l'intimité des habitations existantes. Le site en projet ne présente ni habitat déterminant ni flore de lande caractéristique de la ZNIEFF "Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise" située à 2,5 km. Aucun site Natura 2000 n'est présent aux alentours (le plus proche à environ 33 km au Sud).

- Les eaux pluviales des lots 1 à 16 devront être gérées par un système de rétention infiltration sur l'unité foncière, avec surverse possible dans le réseau EP du lotissement (3m<sup>3</sup> par lot cessible et 1m<sup>3</sup> dans les ilots)

- Les surverses (hors lots 17 à 23) seront collectées puis dirigées gravitairement dans un bassin de rétention à réaliser. Après régulation, les effluents seront envoyés dans le réseau EP du lotissement (tranche 2). Les lots 17 à 23 et l'ilot B devront rejeter leurs surverses d'eaux pluviales collectées vers la zone humide existante au Nord. Pour ce, ils devront se raccorder dans une tranchée de diffusion posée au fonds des lots.

- Le projet sera relié à la rue des Pinsons existantes qui génère déjà du trafic et de l'éclairage.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que le projet "Les Hirondelles 4" fera l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau avec mise en place de mesures prévues relatives à la zone humide identifiée et à la gestion des eaux pluviales suite à l'imperméabilisation des sols, il apparaît que ce projet d'aménagement ne nécessite pas de réaliser une Evaluation Environnementale. Le lotissement "Les Hirondelles 3" a déjà fait l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau permettant d'identifier et de remédier aux éventuels impacts de cet aménagement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notices de présentation (PA 2) - Lotissements tranche 3 et 4	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plans : Etat actuel (PA 3) + Plans de composition (PA 4) + Plans de voirie et des espaces verts (PA 8.1) + Plans des réseaux (PA 8.2) - Lotissement tranche 3	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude de compensation des zones humides - Lotissements tranche 3 et 4	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau du lotissement "Les Hirondelles 3"	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Plans : Etat actuel (PA 3) + Plans de composition (PA 4) - Lotissement tranche 4	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GARDIN

Prénom Bénédicte

Qualité du signataire Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Pareds

À SAINT-PAUL-EN-PAREDS

Fait le 1 5 / 0 7 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)